



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

N°DEL 2022_10_136_7

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

Objet : FINANCES

Décision modificative n°4 de la Commune

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20/12/2022
Et publication ou notification
Du 21/12/2022
Le Maire,



Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire, en charge des finances, présente la décision modificative N° 4 du budget principal.

Il explique qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits, comme suit :

Chapitre	fonction	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
							TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	0,00	
							TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		0,00
							SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Chapitre	fonction	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
13	01	1313		D	I	R	Subventions inv t. Aux actifs amortissables Départements	378 409,86	
13	01	1311		D	I	R	Subventions inv t. Aux actifs amortissables Etat et établissements nationaux	3 000,20	
13	01	1312		D	I	R	Subventions inv t. Aux actifs amortissables Régions	1 900,00	
020	01	020		D	I	R	DEPENSES IMPREVUES	-3 000,20	
							TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	380 309,86	
13	01	1323	254	R	I	R	Subventions inv t. Aux actifs non amortissables Départements		378 409,86
13	01	1322		R	I	R	Subventions inv t. Aux actifs non amortissables Régions		1 900,00
							TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		380 309,86
							SECTION D INVESTISSEMENT	380 309,86	380 309,86
							BALANCE GENERALE	380 309,86	380 309,86

Aussi,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération N° 2022_03_036_19 portant approbation du budget primitif de la commune ;

Vu la délibération N° 2022_04_057_02 portant décision modificative N°1 du budget primitif de la commune,

Vu la délibération N° 2022_06_081_4 portant décision modificative N°2 du budget primitif de la commune,

Vu la délibération N° 2022_08_103_4 portant décision modificative N°3 du budget primitif de la commune,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'approuver la décision modificative n° 4 du budget du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

La Secrétaire de séance,
Linda TRIBET.

Le Maire,
Bernard JOBERT.

Le Maire

21 DEC. 2022



Conseil Municipal du 15 décembre 2022
N° DEL 2022_10_136_7

